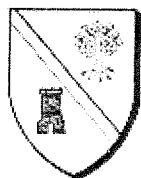


MAIRIE DE SARCEY



PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2023

Le mardi 4 avril 2023 à 20h00, le Conseil municipal de SARCEY s'est réuni à la salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Olivier LAROCHE, Maire.

Présents : Olivier LAROCHE, Daniel MULATON, Ghislaine CARRIER, René SUBRIN, Pierre-Jean LAURENT, Dominique THORE, David AUROUSSET, Linda BUREÏ, Delphine NIORT, Marlène BOURBON, Ingrid FRATELLO.

Pouvoirs : Mickaël BARDOUX à O. LAROCHE, Audrey JULLIARD à D. MULATON, Clarisse FERRIER à R. SUBRIN, Harold GOUJON, à P-J LAURENT.

Absents : /

Secrétaire de séance : M. BOURBON

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2023

Après prise en compte de la correction à apporter signalée par René SUBRIN, il est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2023/2 (SUBVENTION AUX OISILLONS DU RAVATEL)

Par délibération en date du 24 janvier 2023, le Conseil municipal a attribué une subvention de 15.372,00 € aux Oisillons du Ravatel pour l'année 2023.

Son montant est à porter à augmenter de 0,32 € et la Trésorerie nous invite à préciser les modalités de versement en l'absence de convention

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ALLOUE une subvention de 15.372,32 € aux « Oisillons du Ravatel » pour l'année 2023,
- ACTE un versement sur production de demandes de paiement trimestrielles,
- DIT que la somme sera inscrite au budget primitif 2023,
- AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent.

CONVENTION CADRE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ANNEE 2023

M. le Maire expose que, via un service commun de la commande publique auquel la Commune adhère, la CCPA propose du sourcing et de coordonner des groupements de commandes. Les groupements de commande nécessitent d'établir une convention entre ses membres pour définir les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement.

La CCPA propose chaque année une convention-cadre identifiant les marchés prévus dans l'année ; les membres restant libres de s'engager sur les marchés qui les intéressent. Les communes apportent une contribution pour la charge de coordination en fonction des marchés auxquels elles participent.

Pour l'année 2023, il est proposé d'organiser un groupement de commandes dédié à l'achat d'équipements de protection individuelle (EPI), de missions de mise en conformité avec le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD), à la fourniture de services de communications

mobiles, à l'achat/location et maintenance de copieurs multifonctions, à la fourniture de mobiliers de bureaux, et à des prestations de formations prévention.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention constitutive d'un groupement de commandes,
- AUTORISE M. le Maire à signer cette convention et tout document pris en application.

(Arrivée d'Ingrid FRATELLO)

CONTRIBUTION AU SYDER POUR L'ANNEE 2023

M le Maire annonce que la contribution de la commune au SYDER pour 2023 s'élève à 35.224,31 € ; elle a été adoptée lors du conseil syndical du 3 avril Elle comprend notamment l'adhésion au syndicat, la maintenance et l'exploitation du réseau, la consommation de l'éclairage public, le remboursement des travaux effectués sur la commune.

Il précise que la contribution peut-être répartie entre une part fiscalisée et une prise en charge par le budget communal. Après avoir rappelé la situation des années précédentes, il est proposé de répartir cette participation entre budget communal et fiscalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de fiscaliser la contribution à hauteur de 25.000,00 €,
- DECIDE d'inscrire au budget 2023 le reste de la contribution, soit 10.224,31 €,
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

COMPTE DE GESTION 2022

M. le Maire présente au Conseil municipal le compte de gestion de l'année 2022 de la Trésorerie, dont les résultats s'établissent comme suit :

BUDGET COMMUNE			
	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes nettes	44.115,64 €	708.213,42 €	752.329,06 €
Dépenses nettes	115.231,97 €	546.147,20 €	661.379,17 €
Résultat de l'exercice	- 71.116,33 €	162.066,22 €	90.949,89 €
Report	494.230,78 €	218.905,65 €	713.136,43 €
Résultat de clôture	423.114,45 €	380.971,87 €	804.086,32 €

Le compte de gestion établi et transmis par la Trésorerie, est en identité de valeurs avec le compte administratif de la Commune. Ils n'appellent pas ni observations, ni réserves.

Après lecture des résultats, le Conseil municipal APPROUVE, à l'unanimité, le compte de gestion de la Trésorière pour l'exercice 2022 du budget Commune.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

M. le Maire présente au Conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2022 dont les montants s'établissent comme suit :

BUDGET COMMUNE				
Fonctionnement	prévu	réalisé	reporté	
Recettes	830.358,26 €	708.213,42 €	218.905,65 €	
Dépenses	830.358,26 €	546.147,20 €		
Résultats		162.066,22 €	380.971,87 €	
Investissement	prévu	réalisé	reporté	restes à réaliser
Recettes	603.337,60 €	44.115,64 €	494.230,78 €	26.000,00 €
Dépenses	603.337,60 €	115.231,97 €		312.945,75 €
Résultats		- 71.116,33 €	423.114,45 €	

Le compte administratif de la Commune est en identité de valeurs avec le compte de gestion établi et transmis par la Trésorerie. Ils n'appellent pas d'observations.

Hors présence de M. le Maire et après en avoir délibéré sous la présidence de René SUBRIN, le Conseil municipal APPROUVE, à l'unanimité, le compte administratif du budget Commune de l'exercice 2022.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

M. le Maire rappelle les résultats du compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal, à savoir un excédent de fonctionnement de 380.971,87 € et un déficit d'investissement de 71.116,33 €, pour un solde négatif de restes à réaliser de 286.945,75 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2022 au budget primitif 2023, comme suit :

- report de l'excédent de d'investissement de 423.114,45 € en recettes d'investissement à l'art.001 « excédent d'investissement reporté »,
- affectation de 300.971,87 € de l'excédent de fonctionnement en recettes d'investissement à l'art.1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »,
- report du solde de l'excédent de fonctionnement (80.000,00 €.) en recettes de fonctionnement à l'art.002 « excédent de fonctionnement reporté ».

BUDGET PRIMITIF 2023

M. le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif de la Commune, qui s'établit comme suit :

BUDGET COMMUNE / SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chap. / Opé	Libellé	Dépenses	Recettes
10	Dotations, fonds divers et réserves	146.138,09 €	314.512,02 €
16	Emprunts et dettes assimilées	59.802,96 €	
20	Immobilisations incorporelles	10.500,00 €	
21	Immobilisations corporelles	253.000,00 €	
42	VOIRIE	64.770,00 €	3.190,00 €
46	ÉCOLE	5.668,47 €	
61	ACQUISITION MATÉRIEL DIVERS	52.700,00 €	
68	AIRE DE JEUX D'ENFANTS		26.000,00 €
69	POLARITÉ LOISIRS	30.700,00 €	
70	RÉNOVATION IMMEUBLE ÉPICERIE	115.000,00 €	
71	RÉNOVATION ÉGLISE	5.378,88 €	
020	Dépenses imprévues	25.114,89 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		1.956,82 €
001	Résultat d'investissement reporté		423.114,45 €
TOTAL		768.773,29 €	768.773,29 €

BUDGET COMMUNE / SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chap.	Libellé	Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	277.150,00 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	272.900,00 €	
013	Atténuations de charges		1.294,00 €
014	Atténuations de produits	18.000,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	105.415,67 €	
66	Charges financières	13.775,04 €	
67	Charges exceptionnelles	6 501,00 €	
70	Produits des services, domaine et ventes diverses		3.800,00 €
73	Impôts et taxes		509.344,38 €
74	Dotations, subventions et participations		140.256,43 €
75	Autres produits de gestion courante		5.900,00 €

022	Dépenses imprévues	44.854,28 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2.336,82 €	
002	Résultat de fonctionnement reporté		80.000,00 €
TOTAL		740.932,81 €	740.932,81 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, ADOPTE, à l'unanimité, le budget primitif 2023 de la Commune, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

➤ Décisions du Maire

M. le Maire informe le Conseil des récents marchés passés :

- Maintenance des pompes à chaleur : 1.168,13 € TTC (Climacool)
- Contrat d'entretien du chauffage des bâtiments communaux : 2.067,04 € TTC (Sotadec)
- Remplacement de zinguerie à l'église : 1.241,85 € TTC (NP couverture zinguerie)
- Fleurs : 5.059,56 € TTC (Serres du Baderand)
- Terreau : 1.359,80 € TTC (Serres du Baderand)

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES

➤ Urbanisme

Daniel MULATON fait part des autorisations d'urbanisme instruites depuis le dernier conseil :

- chemin de Quicury : DP accordée pour un abri de jardin
- chemin de Quicury : DP accordée pour une pergola
- rue des Saules : DP accordée pour installation de panneaux photovoltaïques
- chemin de Fontlavis : DP accordée pour installation de panneaux photovoltaïques
- rue de la Chana : DP accordée pour division de parcelle
- chemin du Perrin : DP accordée pour remplacement de toiture
- chemin de Fontlavis : DP refusée pour réfection d'un mur et pose de portail

➤ Voirie

Daniel MULATON indique que la réception du chantier de sécurisation du centre bourg a eu lieu le vendredi 24 mars.

Le curage des fossés des voies communautaires s'est déroulé les 24 et 27 mars.

➤ Bâtiments / Vie associative

Ghislaine CARRIER rend compte de la dernière commission du 30 mars au cours de laquelle ont été évoqués l'appartement de la mairie, la révision des tarifs de location et les travaux dans l'immeuble de l'épicerie.

Ghislaine CARRIER revient sur l'assemblée générale de l'Association des familles, dont les activités ont bien repris et attirent beaucoup de personnes extérieures à la commune.

Elle signale que la salle du rez-de-chaussée de la maison des associations passera sous gestion communale. La commission intégrera cette salle dans le cadre de la révision des tarifs de location.

➤ Affaires sociales

Ghislaine CARRIER annonce la préparation en cours d'un forum « Seniors » sera organisé le 3 juin au sein du pays de L'Arbresle

Le vote du budget du CCAS aura lieu ce jeudi 6 avril. .

Ghislaine CARRIER expose la situation de l'ADMR en recherche de bénévoles pour pérenniser la continuité de l'activité associative, aussi bien au sein du bureau que de relais dans les communes. Elle rappelle l'absence d'un tel « responsable commune » pour SARCEY, dont le rôle est d'aider à la constitution des dossiers et de faire un point annuel de situation avec les bénéficiaires du service. Elle invite les membres du Conseil à proposer des candidats.

➤ **Enfance / Jeunesse**

Delphine NIORT rend compte de l'assemblée générale du club des jeunes, durant laquelle les membres ont choisi de repartir pour une année.

Elle rappelle que les enfants de l'école bénéficieront de Cultur'en'bus ce jeudi 6 avril.

Elle informe le Conseil de l'accueil d'un atelier « jeunesse indépendante » du PIJ consacré au logement le vendredi 14 avril à 14h00 à la maison des associations. Par ailleurs, la CAF devrait adresser un mail aux parents d'enfants de 15 à 17 an sur le service national universel (SNU).

Elle ajoute que la session de formation au BAFA à Lentilly accueillera un jeune de Sarcey.

Delphine NIORT revient sur la rando-déchets organisée le dimanche 2 avril qui a réuni une trentaine de participants dont une dizaine de chasseurs et des membres du Conseil des Jeunes. En plus de la benne complète, 78kg de déchets ont été collectés en sac. Le constat a également été fait de l'encombrement de bouches d'égout par des mégots ou des déjections canines.

Cette rencontre a aussi été l'occasion pour la société de chasse de sensibiliser au pré-lâchage et au piégeage qu'elle effectue

➤ **Affaires scolaires**

M. le Maire signale que Mickaël BARDOUX rendra compte lors du prochain conseil municipal du Conseil d'école qui s'est tenu le 28 mars prochain. Il a surtout été l'occasion de présenter les projets de l'équipe pédagogique.

Il précise que l'école n'est pas sous la menace d'une fermeture de classe pour la prochaine rentrée.

Il rappelle qu'un service minimal d'accueil (SMA) a été organisé le jeudi 23 mars et devrait l'être ce jeudi 6 avril.

L'installation de la fibre à l'école doit avoir lieu ce mercredi 5 avril

➤ **Espaces publics**

M. le Maire annonce que la journée de plantations est fixée au jeudi 11 mai.

Il fait part du travail réalisé par les 2^e année de BTS aménagements paysagers de la MFR de Chessy sur le projet de l'espace autour de la salle des fêtes et de l'école. Il indique des étudiants en certificats de spécialisation (CS) pourraient venir présenter leurs propositions en commission d'ici l'été.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ **Intercommunalité**

Après avoir rappelé que le conseil communautaire se réunit ce jeudi 6 avril avec notamment le vote du budget à l'ordre du jour, M. le Maire rapporte les principaux points de celui du 9 mars : débat d'orientations budgétaires, demande de subvention (aire de covoiturage de Sourcieux-les-M., avenue du 11 novembre à L'Arbresle) convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT) dans le cadre du dispositif « petites villes de demain », participation à la stratégie de production d'énergie renouvelable du Département.

M. le Maire revient sur ce dernier point pour exposer la volonté du Département de s'engager sur la production d'énergies renouvelables. Le Département lance une stratégie de massification du photovoltaïque en mobilisant son patrimoine foncier et bâti, en associant des développeurs privés via un appel à manifestation d'intérêts. Il propose d'associer les collectivités qui peuvent mettre à disposition leur patrimoine et/ou devenir actionnaire des sociétés de projets, avec une maille actuelle minimal de l'ordre de 1500m². La commune ne dispose pas de tels potentiels mobilisables dans l'immédiat au regard des projets en réflexion.

M. le Maire annonce que dans la mesure où le marché de collecte et traitement des déchets sera bien conclu aux échéances prévues, la commune de Sarcey fera partie de celles qui basculeront en premier sur les nouvelles modalités de collecte cet automne.

En réponse au dernier incident survenu à la station d'épuration, René SUBRIN informe le Conseil municipal de la possibilité de Veolia de fournir des documents de communication pour sensibiliser sur les lingettes et autres déchets à ne pas jeter dans le réseau d'eaux usées.

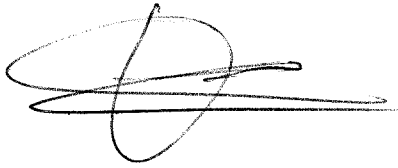
➤ **Divers**

M. le Maire confirme la position des associations sur le legs Mainand : refus d'Emmaüs, accord des Petits frères des pauvres et du Secours catholique.

Il rappelle les horaires de la cérémonie du 8 mai : 9h45 à Sarcey, 10h30 à Nuelles et 11h00 à St-Germain.

La séance est levée à 23h00.

Olivier LAROCHE
Maire



Marlène BOURBON
Secrétaire de séance

